

*COMMISSION REGIONALE SPORTIVE
Procès-verbal N°7 – 5 juin 2019*

Présents : A. CONAN ; A. LETO, P. HAMON, D. QUINTIN, A. MACRAIGNE, J. MERCIER, ,
L. GORTAIS, F. RAMARD, R. FAUVEL,
Absent : O. PRIGENT
Excusés : C. FRANCILLETTE, M. DE THY
Rédige : S. PERSAN,

I- CHAMPIONNAT SENIOR

1. Championnat régional

Aucune remarque particulière sur les championnats seniors mis à part l'absence de week-end de libre sur la phase aller.

Dans la création du planning, il faudra penser à mieux répartir les matchs en essayant de toujours protéger les vacances et peut être terminer la phase aller en janvier.

Mettre la date des barrages au moins 15j après la fin du championnat.

Afin que les équipes aient une meilleure lisibilité, la CSR mettra en gras celle participant aux barrages des relégués (modifier le logiciel)

2. Tableau d'accèsion

Un retour est fait sur le sondage pour la modification du tableau d'accèsion concernant le passage en poule de 11 puis de 10 sur 2 saisons à suivre. Au vue des résultats, il semble inopportun de diminuer le nombre d'équipe par poule mais peut être de ne plus chercher à remplir à tout prix la régionale en cas de nombreux désistements.

On maintient donc le tableau à 12 en faisant attention au planning avec une meilleure répartition des dates.

Le Vœu n°1 est donc supprimé.

3. Report de droit

En cas de Coupe de France, le week-end de match de championnat, **le report est de droit** pour les équipes ayant des joueurs des catégories M20, M17 évoluant en Régional et Prénational.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès-verbal N°7 – 5 juin 2019

Et il faut bloquer une ou 2 dates de report réservées à la CSR.

En cas de sélection régional M17, la CSR peut imposer un report sur une date réservée de report, en jeune et en senior. Afin de faciliter l'organisation, l'ETR doit envoyer plus rapidement ses listes de joueurs sélectionnés.

Modifier le vœu concernant les reports. Suppression de la catégorie M15.

4. Barrage/Accession

a. Bilan

Il est demandé de faire un rappel en milieu de saison pour annoncer les barrages. Etudier la possibilité de les mettre sur le site de la FFV pour la saisie des résultats.

b. Joueurs grillés

Pour participer aux barrages, les joueurs(ses) seniors ou jeunes ne pourront pas avoir participé à plus de 3 matchs avec une équipe de niveau supérieur.

Ce point sera mis dans le RPE

c. Cahier des charges

Passer au dimanche 11h au lieu du samedi 18h en laissant la possibilité d'arrangement entre clubs.

Le club recevant sera défini en fonction du classement, l'équipe ayant obtenu le meilleur ratio Point/Match sera désigné organisateur. Le club devra prévenir rapidement en cas d'indisponibilité de salle adéquate et l'organisation se verra confier au 2nd puis 3^è...

5. Coupe de Bretagne senior

Il est décidé de passer le coût de l'engagement à 20€

On maintient la formule à l'identique mais étudier une réévaluation des dotations pour la rendre plus attractive. Pourquoi pas pécuniaire ? ce point devra être vu au prochain Comité Directeur.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès-verbal N°7 – 5 juin 2019

Comme pour les barrages, il est prévu de rajouter une ligne au règlement concernant la participation des joueurs : Règles des joueurs grillés idem Barrage et TAD et il s'applique aussi au jeunes (M20/M17/M15)

- A l'inscription, dans la case remarque, il est demandé d'indiquer le niveau de l'équipe engagée. Par défaut la CSR attribuera le niveau de l'équipe 1 du club et celui-ci sera vérifié sur la première feuille de match.

II- CHAMPIONNAT JEUNE

1. Bilan

Réunions de Janvier :

Arnaud Conan : seul le CD22 a fait une synthèse donc difficile de faire un retour. Essayer d'élargir en faisant un questionnaire aux clubs et avoir plus de retour de techniciens/entraîneurs/responsables d'équipe que des élus.

Préparer un questionnaire en juin pour un envoi en septembre concernant l'évolution des championnats.

Faire un groupe de travail sur la saison 19/20 avec un bilan en fin de saison pour une mise en place au début de la nouvelle olympiade.

CD35 : faire une 1ere phase plus départemental encore plus qu'à l'heure actuelle puis régional.

Problème sur les tournois de brassages, le classement ne sert à rien car souvent les équipes ne sont pas toujours les mêmes et difficile d'avoir un vrai retour des techniciens sur l'ensemble des plateaux.

Il est évoqué le système du foot où l'équipe garde son niveau de jeu.

2. Saison 2019/2020

Il est décidé de maintenir un tournoi de brassage mais uniquement pour les inscriptions en championnat Excellence :

- Les équipes s'inscrivent sur l'espace club dans le championnat de leur choix Excellence ou Honneur, dans la case remarque il sera demandé d'inscrire le niveau de l'équipe lors de la saison 18/19.
- Un tournoi de brassage Excellence unique avec toutes les équipes sur le même site : Samedi 14 septembre pour les M17
Dimanche 15 septembre pour les M15

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE
Procès-verbal N°7 – 5 juin 2019

- Un technicien de l'ETR mis à disposition sera désigné sur chaque site, il devra faire un retour objectif sur l'ensemble des équipes.

Qualification en Excellence :

- Le 1^{er} de chaque poule
- Sur retour du technicien

Faire un RPE du tournoi avec un appel à candidature des brassages en juin avec relance en aout.

a. Formule sportive

Excellence : un championnat sur toute l'année.

Honneur : une 1^{ère} phase géographique jusqu'en décembre
une 2^{ème} phase à 2 niveaux Promotion et Honneur.

L'engagement passe à 12€ (idem Coupe de Bretagne Jeune)

3. Finales Régionales

a. Candidature

Donner une explication aux clubs volontaires non retenus du pourquoi on ne prend pas leur candidature.

b. Formule sportive

M11/M13 : changement de formule sportive

La formule retenue pour la prochaine saison sera : Poules en 2 sets de 21pts et tie break 15pts puis 1/2 finales et Finales en 21pts

Il est donc aussi demandé que la répartition des poules ne soit plus figée et donc un tirage au sort sera fait dans les locaux de la Ligue en amont. Il est demandé que les clubs ne soient pas au courant de l'ordre des matchs dans ces catégories afin que l'ensemble des équipes soient présentes en début de rassemblement.

Les poules seront constituées avec deux 1^{er} et deux 2^{ème} ; deux clubs du même département ne pourront pas être dans la même poule. Le tirage au sort se fera lors de la CSR de décembre

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE
Procès-verbal N°7 – 5 juin 2019

Quand une équipe fait forfait : il faut aller chercher dans le département le 3^{ème} de la poule puis dans celui où il y a le plus de licenciés dans la catégorie.

c. Arbitres lors des finales

Maintien de la dégression :

1 arbitre par équipe pour une ou 2 équipes du même club qualifiées.

Pour 3 équipes qualifiées : 2 arbitres

Pour 4 équipes qualifiées : 3 arbitres

d. Cahier des charges des finales

Modification sur la fourniture de bouteilles d'eau et remplacer par un point d'eau et à charge des clubs de prévoir des gourdes.

Pour les Finales Excellence/Honneur il est demandé au CDVB de répondre pour le mois de décembre impérativement.

L'appel à candidature étant fait en septembre à chaque CDVB, pour 2019/2020 :

Finales Régionales M11/M15 en Ille et Vilaine : un site avec 8 terrains

Finales Régionales M13/M17 dans le Finistère : un site avec 12 terrains (condition optimale)

4. Coupe de Bretagne jeune

Le tarif d'engagement est maintenu à 12€.

Après échange avec les responsables des équipes M11 lors des Finales, il est décidé de maintenir la formule d'inscription par club (1équipe fille et 1 équipe gars) Cependant il sera rappelé aux clubs la possibilité de regroupement de 2 clubs sous réserve d'accord de la CSR. La demande devra être motivée.

Il est décidé de rajouter une ligne au tarif pour limiter les forfaits des équipes après la parution des poules/calendrier :

- Forfait en Coupe de Bretagne après parution des poules 25€

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE
Procès-verbal N°7 – 5 juin 2019

III- PLANNING 19/20

Le planning FFV devrait nous être transmis courant de la semaine 24.
Les nationaux démarrent le 5 octobre.

IV- Divers

1. Baie d'Armor / Ploemeur

La CSR fera un courrier au club de Ploemeur pour le rappel de règlement en cas d'absence d'arbitre et il est demandé à la CRA de faire de même pour l'arbitre mis en cause.

Une réponse a déjà été faite au club de Baie d'Armor, il restera à leur transmettre le PV n°5 de la CSR qui sera validé lors du prochain Comité Directeur.

2. Coupe de Bretagne M13/M17

Pour donner suite à un mail de Pierre Olivier Courtois, entraîneur du Rennes CPB concernant le comportement d'un cadre lors des Finales.

Un membre de la CSR se propose de l'appeler pour lui rappeler ses droits et devoirs d'éducateur sur une finale jeune.

Une réponse sera faite par la CSR à M. Courtois.

La CSR

Approuvé au CD du 15/06/2019

CLASSEMENT SPORTIF DE 1 A 36

N3

VANNES	JANZE CORPS NUDS
CESSON ST BRIEUC	GOELO SBICA

PN

	MASCULIN	FEMININ
1	PIPRIAC CANTON	BREST ESL
2	GOELO SBICA	LANESTER FL
3	BREST ESL	RENNES EC
4	ST RENAN IROISE	MARPIRE CHAMPEAUX
5	FOUGERES VOLLEY	QUIMPER V29
6	QUIMPER V29	AURAY
7	MARPIRE CHAMPEAUX	ST GREGOIRE
8	RENNES CPB 35	CESSON ST BRIEUC
9	CESSON ST BRIEUC	LANNION ASPTT
10	LE RHEU	KLOAR AVEN 29
11	PLANCOET	JANZE CORPS NUDS
12	LORIENT PL	GOELO SBICA

R

1	13	RENNES JA	PLANCOET
2	14	CONCARNEAU	VANNES V56
3	15	PLOEMEUR	ST RENAN IROISE
4	16	RENNES EC	CONCARNEAU
5	17	BAIE D'ARMOR	PLECHATEL
6	18	ST GREGOIRE	SIXT SUR AFF
7	19	RENNES CPB 35	GUIDELOISE
8	20	KLOAR AVEN	EV LIFFRE
9	21	JANZE CORPS NUDS	GUIGNEN US
10	22	GUIDELOISE	HAUTE VILAINE
11	23	ORGERBLON	SANTEC
12	24	SANTEC	ST MALO
13	25	HAUTE VILAINE	PONTIVY VOLLEY
14	26	ST MALO	FOUGERES VOLLEY
15	27		GUIPRY MESSAC
16	28		BROCELIANDE
17	29		RENNES CPB
18	30		BREST ESL
19	31	CESSON OC	CESSON ST BRIEUC
20	32	BRUZ	ESPB
21	33	BREST ESL	LANGAN
22	34	GUINGAMP	RENNES EC
23	35	0	LORIENT PL
24	36	0	LE PERTRE
	1er 22	0	LANNION 1
	1er 29	0	0
	1er 56	UGS PAYS DE ROHAN	ST AVE
	1er 35	RENNES EC	LAILLE
	1er TAD	ST RENAN IROISE	LOUVIGNE DE BAIS
	2è TAD	LANESTER	
	3e TAD	CHANTEPIE	
	4e TAD		

pas de DAFR

équipe 1 reléguée

équipe au niveau au dessus